

Comment contacter LINGENHELD Environnement :

Merci de prendre rendez-vous avant de vous présenter sur site.

Centre de Valorisation Strasbourg

Chemin du Hitzthal— Carrefour Bellevue
67203 OBERSCHAEFFOLSHEIM

Service Planification

environnement.strasbourg@lingenheld.fr
03 88 77 41 65

Centre de Valorisation Metz-Nancy-Lorraine

RD 913
57420 LOUVIGNY

Service Planification

environnement.lorraine@lingenheld.fr
03 87 57 83 00



La filiale désamiantage du Groupe LINGENHELD :

Pour des travaux de retrait d'amiante nous pouvons également vous proposer nos services :



LINGENHELD TRAVAUX SPECIAUX

Chemin du Hitzthal—
Carrefour Bellevue
67203 OBERSCHAEFFOLSHEIM
03 88 77 41 70

Guide de bonnes pratiques pour vos déchets amiantés

Que faire de vos matériaux amiantés en 10 étapes ?

a

Procédure

- ① Découverte de déchets amiantés
- ② Lecture du guide LINGENHELD Environnement
- ③ Se procurer le matériel de protection et de conditionnement
- ④ Conditionnement de l'amiante (voir guide de conditionnement)
- ⑤ Contacter LINGENHELD Environnement en vue de recevoir les documents réglementaires (CAP, BSDA)
- ⑥ Retour du CAP pour validation par LINGENHELD Environnement
- ⑦ Prise de rendez vous pour la livraison de l'amiante
- ⑧ Apport de l'amiante sur un de nos sites³ avec le BSDA complété
- ⑨ Renvoi du BSDA par LINGENHELD Environnement
- ⑩ Fin de travaux



Qu'est ce que l'amiante ?

L'amiante est un matériau minéral naturel fibreux, largement utilisé au cours du XX^e siècle pour ses propriétés exceptionnelles de résistance à la chaleur, ses qualités d'isolant thermique ou phonique, associées à de bonnes performances mécaniques. Aujourd'hui reconnu comme dangereux, il doit être éliminé dans des filières spécialisées.

ACCEPTÉE



Amiante lié :

Les fibres d'amiante sont emprisonnées par un liant inerte type ciment ; amiante ciment, plaques ondulées pour couverture ou bardage, tuyaux d'adduction d'eau, ardoise ...
L'amiante lié à des matériaux inertes est accepté sur nos plateformes.

REFUSÉ



Amiante libre :

Flocage/calorifugeable, amiante en feuille (faux plafond), amiante tissé, amiante intégré à des poudres, débris et résidus, élément de protection individuelle (EPI) ...
L'amiante libre n'est pas accepté sur nos plateformes.

Traçabilité obligatoire :

Pour faire éliminer votre amiante deux documents sont indispensables :

- **Le Certificat d'acceptation préalable.**
Il est à compléter et à renvoyer à LINGENHELD Environnement qui validera ou non l'accès aux différents sites. Grâce à ce document, LINGENHELD Environnement vérifie l'acceptabilité des matériaux.
- **Le Bordereau de suivi des déchets amiantés.**
Passeport des déchets amiantés, il est obligatoire lorsqu'on déplace ce type de matériaux. Le BSDA sera utilisé tout au long de la procédure. Il permet la traçabilité de l'amiante du départ jusqu'à l'arrivée en centre d'enfouissement autorisé.

Précautions à prendre pour le conditionnement :

Si un plan de retrait est nécessaire il est obligatoire de faire appel à des professionnels du métier comme LINGENHELD Travaux Spéciaux. Les travaux réalisés par des entreprises spécialisées sont très encadrés et soumis à des contrôles drastiques (analyses, protection, protocole,...).

Comment conditionner l'amiante ?

Avant l'évacuation de l'amiante, le conditionnement est soumis à une réglementation stricte.

Pour l'amiante lié deux types de conditionnement sont possibles :

Le big bag :



Avant son arrivée sur le site Lingenheld environnement vous devez :

- Placer les déchets amiantés dans le Big Bag,
- Fermer de manière étanche avec la méthode col de cygne,
- Vérifier que le logo Amiante est déjà imprimé sur le Big Bag,
- Prendre rendez-vous pour déposer votre amiante.

BIG BAG NON CONFORME



Le Big Bag doit être fermé de manière hermétique.

Filmé et sur palette :



- Poser le polyane / la bâche prévu pour le conditionnement sur la palette en bois,
- Superposer les déchets amiantés sur le polyane tout en respectant les consignes présentées ci-dessous,
- Emballer vos déchets avec le polyane/ la bâche,
- Scotcher de manière étanche,
- Cercler le colis avec un ruban polypropylène de cerclage,
- Apposer sur le colis l'étiquetage réglementaire. (logo amiante de 5cm de hauteur minimum),
- Prendre rendez-vous pour déposer votre amiante.

PALETTE NON CONFORME



La palette doit être de taille supérieure ou égale aux plaques d'amiante.

Emballage obligatoire avant réception sur une plateforme LINGENHELD Environnement :

- Etiquetage du logo Amiante (taille mini : 5cm de hauteur),
- Emballage fermé hermétiquement,
- Pour les palettes : les plaques d'amiante doivent être totalement filmées et sanglées à la palette. Si vous ne pouvez pas sangler la palette, sur-filmez l'ensemble des plaques avec la palette pour obtenir un ensemble indissociable

